

Communiqué du Gouvernement du Burundi suite -aux dernières allégations de Monsieur Zeid Ra'ad al Hussein, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a suivi avec intérêt les dernières accusations du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, M. Zeid Ra'ad al Hussein contre le Burundi où, selon ses dires, il y aurait « une forte augmentation du recours à la torture et aux mauvais traitements et que dans les Corps de Défense et de Sécurité, des « membres et officiers des anciennes Forces Armées Burundaises, aussi connues sous le nom d'ex-FAB et à prédominance tutsie » seraient pris pour cible, « y compris des soldats à la retraite ».
2. Face à ces graves accusations sans fondement qui visiblement s'inscrivent dans une démarche divisionniste et dans la logique de déstabilisation du pays, le Gouvernement de la République du Burundi voudrait faire savoir à l'opinion tant nationale qu'internationale qu'il n'est point surpris par ces montages -de la part du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme.
3. En effet l'opinion retiendra que chaque fois qu'approche un événement important, un Sommet ou une réunion de prise de décision sur le Burundi, le même Haut Commissaire aux Droits de l'Homme ne rate pas l'occasion pour formuler des accusations diffamatoires contre le Burundi dans l'objectif de monter l'opinion contre son Gouvernement et dans le but d'influencer la décision que les instances concernées sont appelées à la prendre
4. Pour rappel, l'on se souviendra de la déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme Monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein, très pessimiste et tendancieuse sur la situation au Burundi sortie après sa visite au Burundi du 13 au 15 avril 2015, quelques jours seulement avant la tenue des élections communales et législatives qui ont été à ce moment reportées, ainsi que celle sortie le 9 juin 2015 juste avant leur tenue.
5. Plus récemment encore, avant le dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui devait décider du déploiement ou non d'une « mission africaine de prévention et de protection au Burundi », MAPROBU, le même Haut Commissaire a publié une déclaration incendiaire alléguant qu'au Burundi le viol était utilisé comme arme de guerre et que des

femmes burundaises étaient abusées par des policiers et jeunes du parti au pouvoir qu'il qualifiait de milice, et ce, sur des bases ethniques. Une honteuse accusation qui n'avait d'autre visée que raviver, au Burundi, les démons de suspicions interethniques.

6. Le Gouvernement du Burundi voudrait rappeler une fois de plus que les récentes accusations du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme sont totalement fausses, car la composition des forces de sécurité burundaises selon les quotas paritaires ethniquement comme prévu par l'Accord d'Arusha, ne permet pas de pareils actes à caractère ethnique au Burundi au sein des Forces de Défense et de sécurité. Cette composition ethniquement équilibrée a été conçue par les signataires de l'Accord d'Arusha comme un rempart contre diverses déviations à caractère ethnique autrefois observées, y compris le génocide qui a été longtemps chanté et souhaité par certains, ainsi que les coups d'Etat (cfr protocole III, article 14, paragraphe 1 et 2 pt(g) et (e))
7. Par ailleurs, parmi les victimes des attaques terroristes dont les forces de sécurité font souvent objet s'enregistrent sans distinction ethnique, les hutu et les tutsi, ce qui explique leur esprit de solidarité lors des opérations de maintien de la paix, que ce soit au Burundi ou à l'étranger.
Rappelons que c'est dans ce même esprit d'unité que ces forces de sécurité ont mis en déroute les auteurs de la tentative de Coup d'Etat du 13 mai 2015, et c'est pour cette raison que les ennemis de la paix essaient en vain de diviser ces corps de défense et de sécurité car ils constituent un obstacle majeur à leurs ambitions égoïstes.
8. Il convient de souligner que dans le système des Nations Unies, monsieur Zeid Ra'ad Al Hussein, haut commissaire aux Droits de l'homme est le seul fonctionnaire des Nations Unies qui continue à utiliser le qualificatif inapproprié de milice, pour parler de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, alors que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a retenu dans ses Résolutions sur le Burundi, la terminologie générale de « Groupes de jeunes affiliés aux partis politiques », sans singulariser aucun parti politique.

Il s'agit d'une preuve supplémentaire de l'esprit tendancieux et de la manipulation dont a fait l'objet l'auteur de la déclaration et le Gouvernement de la République du Burundi ne doute pas qu'un rapport aussi calomnieux que téléguidé, sorti à la veille d'une réunion du Conseil de Sécurité des Nations n'a d'autre but que d'influencer sa décision en rapport avec l'envoi des éléments de police au Burundi

9. A ces faussetés s'ajoutent les alertes alarmistes d'un prétendu Génocide qui serait en cours ou en préparation ainsi que d'autres qui, dans le passé, ont fait la UNE de plusieurs organes de presse nationaux et internationaux mais qui n'ont jamais pu faire chanceler les bases solides sur lesquelles est bâti le Burundi qui sont et restent « la cohésion sociale entre les burundais toutes ethnies confondues conformément aux Accords d'Arusha ainsi que la ferme détermination du peuple burundais à œuvrer pour la paix, la démocratie et un Etat de droit».
10. L'opinion internationale doit savoir que c'est à cause de ces mensonges que plusieurs jeunes burundais ont été sauvagement décimés, accusés d'être des miliciens du Parti au Pouvoir ou d'avoir refusé de participer au mouvement insurrectionnel qui avait été organisée.
La calomnie, le mensonge, le montage pour quelque motif que ce soit dans le but de ternir l'image d'un peuple devrait être compris comme une violation des droits humains que le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme est appelé à protéger et à défendre, y compris au Burundi.
11. Ainsi, le Gouvernement du Burundi condamne tous ces mensonges de la part de personnes qui abusent de leurs positions au sein de prestigieuses organisations pour servir des intérêts inavoués ainsi que tous ces montages visant à manipuler et induire en erreur l'opinion internationale jusqu'au Secrétariat Général des Nations Unies et son Conseil de Sécurité, à qui le Gouvernement demande de faire une relecture des rapports alarmistes et manipulés qui leur sont présentés par certains lobbies ou par des personnalités ayant visiblement intérêt à maintenir une psychose de peur et d'insécurité permanente au Burundi avec ce que cela a comme conséquence, et revoir leur perception et certaines de leurs positions sur le Burundi
12. Enfin, le Gouvernement de la République du Burundi demande au peuple burundais particulièrement aux membres des corps de forces de défense et de sécurité, de rester sereins et unis et vaquer à leurs occupations quotidiennes pour lutter contre la pauvreté qui est son premier ennemi.

Bujumbura, le 21 Avril 2016

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT
ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT
Philippe NZOBONARIBA